

Sommaire :

Actualités de l'UNAT Aquitaine

- Assemblée générale
- A vos agendas
- Formations
- Association Echanges et découvertes
- Association Ligue de l'Enseignement
- Ufcv

Actualités de l'UNAT Nationale

- Commission nationale tourisme et développement durable
- Assemblée générale ATH
- Secteur professionnel voyages
- Loi tourisme (loi 1992)

La vie du réseau

- Uniformation
- Financer son projet
- Etude Odit

Dossier

- Accessibilité des ERP

Chers membres

De moins en moins de nos concitoyens ont la possibilité de partir en vacances.

Pour les enfants, les familles, les seniors... des dispositifs existent cependant. Sont ils suffisamment connus et diffusés ?

Probablement, pour les plus démunis, le plus souvent accompagnés par des travailleurs sociaux ou des associations caritatives, mais pour « la tranche » dite classe moyenne, le départ en vacances devient de plus en plus difficile.

Et pourtant, chacun s'accorde à affirmer que cette période de rupture d'avec le quotidien, est nécessaire au bien être et à l'équilibre.

Comment inverser la tendance, sans considérer qu'une politique sociale du tourisme doit être mise en œuvre ?

Nos associations veillent à remplir leur rôle de cohésion sociale, mais n'ont pas les moyens, seules, de permettre le départ du plus grand nombre. Les discours, surtout en période électorale, se veulent rassurants..., seront-ils suivis d'effets ?

Certes la crise économique complexifie la donne et les indicateurs ne sont pas favorables mais le pire serait probablement d'exclure, de fait, encore et encore, des citoyens du droit « de vaquer ».

Des assises, des colloques, des débats sont prévus. Ils ont évidemment leur utilité mais seule une volonté politique et des moyens suffisants permettront de redonner espoir à ceux qui ont probablement le plus besoin de se ressourcer.

Rendez vous en septembre, pour tirer le bilan touristique de cette saison 2009 et je l'espère, envisager l'avenir plus équitable, plus juste et plus solidaire.

Yves AUDION
Président l'UNAT AQUITAINE

UNAT Aquitaine
C/o Cress Aquitaine
Bât 22
rue des Terres Neuves
33130 Bègles

☎ : 09 71 00 20 12
📠 : 05 56 96 81 39

aquitaine@unat.asso.fr



www.unat-aquitaine.asso.fr

Actualités de l'UNAT Aquitaine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'UNAT Aquitaine a tenu son assemblée générale le 1er avril dernier, au domaine de la Frayse à Fargues Saint Hilaire. 15 membres étaient présents. La journée s'est déroulée en 2 temps.

Le matin :

- l'assemblée générale extraordinaire a adopté les nouveaux statuts de l'UNAT Aquitaine,
- le conseil d'administration qui a suivi a validé le règlement intérieur.
- l'assemblée générale ordinaire a été consacrée à la présentation des rapports d'activités, moral et financier, ainsi que la présentation du plan d'action 2009 précisé autour des 5 axes :
 - l'animation du réseau
 - la promotion et communication
 - les actions liés aux Handicaps et à l'accessibilité
 - le développement de la démarche Eco Label en Aquitaine
 - la poursuite de l'opération «1er départ » des enfants en vacances en Aquitaine

A la fin de l'assemblée générale, en accord avec les nouveaux statuts adoptés, le conseil d'administration a démissionné en totalité et une nouvelle élection a été organisée.

Le conseil d'administration est donc à compter de ce jour constitué par :

au niveau national :

- Relaisoleil vacances/Ternelia représenté par Yves Audion
- Vacances et familles représenté par Jean Claude Tessier
- UCPA représenté par Frédéric Dadoy
- JPA représenté par Bernard Laval
- UFCV représenté par Jean François Roze
- Ligue de l'enseignement représenté par François Dufour
- Cap France représenté par André Carboue
- un poste vacant

au niveau régional :

- Le Maurian représenté par Audrey Charron
- Agence Nature représenté par Michel Peytavy
- Solincité représenté par Jean François Prévost
- Au mouleau avec Saint Vincent de Paul représenté par Patrick Garcia

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni et a élu le nouveau bureau :

- Président : Yves Audion (Relaisoleil vacances/Ternelia) également en charge du secteur familles
- Trésorier : Jean François Prévost (Solincité)
- Secrétaire : Audrey Charron (Le Maurian)
- Vice président en charge des relations extérieures : Jean Claude Tessier (Vacances et Familles)
- Vice président en charge du secteur jeunes : François Dufour (La Ligue de l'Enseignement)
- Vice président en charge du secteur voyages : Michel Peytavy (Agence Nature)

L'après midi a été dédié à la présentation de deux structures pouvant apporter aux associations des aides financières ou des appuis techniques.

- L'association Aquitaine active propose un accompagnement et une expertise de faisabilité de votre projet ainsi qu'un soutien financier.
- Le DLA (le dispositif local d'accompagnement) propose d'identifier les besoins de l'association sur la base d'un diagnostic et met en place l'intervention d'un expert adaptée aux besoins de la structure.

Tous les documents transmis ou présentés lors de cette journée seront envoyés par email à tous les membres de l'UNAT Aquitaine en même temps que les comptes rendus des assemblées générales.

Actualités de l'UNAT Aquitaine

FORMATIONS ORGANISEES PAR L'UNAT

A vos agendas 2009 !

13 au 15 mai : les 6èmes rendez vous de l'UNAT à Obernai

26 mai : secteur professionnel vacances enfants/adolescents

29 mai : rencontre dispositif 1er départ en Aquitaine

22 juin : commission nationale de développement durable

23 juin :

Matin : rencontre des présidents des Unat régionales

Après midi : AG de l'Unat Nationale

24 juin : rencontre des permanents des Unat régionales

L'UNAT Aquitaine va organiser courant octobre deux formations

➤ formation d'une journée pour le personnel des membres de l'Unat dont le thème sera « l'accueil des personnes handicapées » (tous les handicaps concernés)

➤ formation d'une journée en direction des directeurs d'équipements, sur « le nouveau contexte et les dispositions réglementaires en matière d'accessibilité : enjeux et perspectives »

Le contenu des journées de formation ainsi que les dates vous seront communiqués dans le courant du mois de juin pour une inscription rapide, le nombre de place étant limité.

Association Échanges & Découvertes Centre de vacances Domaine de Gastaudias

Le domaine de Gastaudias a rouvert ses portes le 30 mars 2009 pour une nouvelle saison. Une classe de CE1 de Mérignac a séjourné en immersion dans les vallons et la campagne périgourdine. Le projet du séjour était centré sur la découverte du milieu rural et des secrets de la nature. La ferme et le jardin pédagogique ont permis aux enfants une initiation ludique au monde animal et végétal : découverte d'une exploitation agricole, fabrication de pain et de fromage, plantations, soins aux animaux ont ponctué une semaine riche en découvertes

De mars à fin août, le domaine de Gastaudias accueille colonies et classes organisées par Échanges et découvertes

www.domaine-gastaudias.org

Semaine nationale du Développement Durable

Dans le cadre de la Semaine Nationale du Développement Durable du 1^{er} au 7 avril 2009, la Ligue de l'Enseignement (Fédération de la Gironde), s'appuyant sur sa délégation «Citoyenneté - Environnement - Développement Durable», a participé à plusieurs actions :

➤ en partenariat avec l'UFOLEP 33, elle a participé à l'animation d'ateliers dans le cadre du Salon des manifestations responsables, organisé par le Conseil Général de la Gironde

➤ associée au collège Sébastien Vauban de Blaye, elle a animé une soirée de sensibilisation à la lutte contre les changements climatiques dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire de l'établissement. La projection du film « Une vérité qui dérange » produit par AL GORE, a été suivie d'un débat avec deux invités, M. Defay, conseiller de l'Espace Info Énergie d'Artigues-près-Bordeaux et M. Weissmann, Docteur en phytopathologie de l'association Habitat Santé Environnement.

➤ Dans la continuité de ces actions de sensibilisation elle est intervenue auprès des sept classes de sixième sur le thème de la biodiversité, utilisant les ressources pédagogiques du SCEREN, et notamment l'exposition «Tout est vivant, tout est lié».

Ufcv : un agrément qualité pour les colos !

Comment donner envie aux familles d'inscrire leurs enfants en colos ? L'Ufcv a choisi de miser sur la qualité et l'information aux familles en mettant en place un « Agrément Qualité séjours ». Cette démarche s'articule autour d'un cahier des charges de 60 critères de qualité sur tous les aspects d'un séjour avant, pendant et après, et permet de mieux communiquer avec les familles sur la sécurité, l'hygiène, l'hébergement et tous les éléments qui font la réussite d'un séjour. Elle a pour ambition de répondre aux attentes et exigences des familles mais aussi d'accompagner les associations dans l'amélioration et l'évaluation de leurs pratiques, et à terme d'amener à l'agrément tous les adhérents de l'Ufcv organisant des séjours. Liste des adhérents agréés sur www.ufcv.fr.



Dans l'actualité de l'Ufcv, à noter aussi la réalisation, en partenariat avec la Cnaf, d'un "Guide à l'usage des parents indécis et des enfants curieux", intitulé "Cet été, objectif colo !". Cette brochure de 20 pages tente de répondre de façon ludique aux questions que se posent les parents qui n'ont jamais envoyé leurs enfants en colo. Toutes les informations sur le site www.ufcv.fr

Actualités de l'UNAT Nationale

Commission Tourisme et développement durable

La Commission développement durable s'est réunie le 9 avril dernier à l'Unat pour travailler notamment à :

- La finalisation des principes d'engagement de l'Unat en terme de développement durable afin de les soumettre au Conseil d'administration du 21 avril. Ces engagements seront liés à la Charte de l'Unat adoptée le 6 juin 2002.
- L'organisation des ateliers des Rendez-vous de l'Unat 2009, où un temps a été dédié à l'engagement de l'Unat en faveur du développement durable.

AG Association Tourisme & handicaps

ATH a tenu son Assemblée générale le 1er avril dernier et Dominique Rabet, membre d'honneur, y a représenté l'Unat.

Le bilan des actions menées au cours de l'année 2008 a été présenté : la participation à l'étude lancée par Maison de la France sur les attentes de la clientèle handicapée (disponible courant mai), les causes de non départ et les conséquences de la labellisation pour les prestataires touristiques, un point sur l'évolution des labels dont la croissance en 2008 a été de plus de 20%, un point sur le positionnement du label par rapport à la Loi de février 2005...

Lors de cette Assemblée, Mme Rabet a proposé de modifier le mode de gouvernance de l'association en optant pour un conseil d'administration plus large et un Bureau, celle-ci ne reposant en effet aujourd'hui que sur un Conseil de 8 membres. Son élargissement permettrait ainsi d'envisager une meilleure implication des membres à travers des commissions et des groupes de travail.

Secteur professionnel Voyages

Le secteur voyages a organisé une présence au dernier salon du tourisme de Paris, le MAP, qui s'est tenu du 19 au 22 mars, dans le cadre d'un stand qui était partagé avec l'ATES. Des représentants d'association membres se sont relayés pour tenir ce stand et diffuser 700 documents présentant le secteur.

Ce document est un 4 pages qui a été refait en mars pour faire connaître les associations de voyages membres de l'UNAT nationale et des UNAT régionales ; il a été tiré à 7.000 exemplaires. Le dépliant est téléchargeable sur le site de l'UNAT Aquitaine.

Projet de loi tourisme

Le Sénat a entamé l'examen du projet de loi sur le développement et la modernisation des services touristiques et l'a approuvé en première lecture le 8 avril dernier. Ce projet de loi comprend 4 thématiques principales:

- la réforme du régime juridique de la vente de voyages,
- la création de l'Agence de développement touristique de la France,
- la réforme de la procédure de classement hôtelier
- la réforme du dispositif du Chèque-vacances.

L'Unat avait participé aux groupes de travail préparatoires, et avait aussi procédé à un échange de vue avec ses partenaires syndicaux sur l'article du projet de loi concernant l'ANCV. Le Secteur Voyages suit plus particulièrement la première thématique.

Les débats du Sénat ont permis à M. Hervé Novelli de préciser différents aspects du projet et à Mme Bariza Khiari, Sénatrice de Paris et rapporteur de la Commission des Affaires économiques, de s'attacher à défendre une vision du tourisme où la dimension sociale ait sa place. L'Assemblée nationale entamera l'examen du texte durant le mois de mai.

La Vie du Réseau

Uniformation

Uniformation réédite en 2009 son catalogue de formations gratuites destinées aux adhérents de la branche tourisme social et familial et animation.

Toujours en lien avec les préoccupations et besoins des structures, il est proposé sur l'ensemble du territoire. Parce que se former est un enjeu pour toutes les structures, des sessions «clé en main» sont proposées en intersaison. Du réglementaire à l'opérationnel, les formations visent à consolider les emplois de la branche mais aussi à développer les compétences des permanents comme des saisonniers.

Programme et inscription sur le site d'Uniformation :

www.uniformation.fr (Espaces employeurs – Secteur d'activité : Tourisme Social et Familial ou animation)

Comment faire cofinancer son projet ?

Vos projets peuvent être cofinancés par le Fonds social européen (FSE). L'Avise et la CPCA vous proposent une formation. Destinées à faciliter l'accès au FSE, ces formations vous permettront :

- de mieux saisir le Fonds Social Européen et son environnement politique européen, national et régional ;
- de définir les conditions d'éligibilité de votre projet, en maîtrisant les connaissances nécessaires en matière d'environnement juridique et procédural (réglementation, coûts éligibles, contrôle, etc.) ;
- de savoir renseigner concrètement une demande de concours FSE ;
- d'appréhender la gestion du financement FSE au cours de votre projet.

Cette formation est cofinancée par le FSE et la Caisse des Dépôts. Seuls les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

Prochaines dates : - Aquitaine : 25 et 26 juin 2009

CONTACT

Pour plus de renseignements : Farbod KHANSARI ou Laurent GARRAU— Avise 01 53 25 02 25
farbod.khansari@avise.org / laurent.garrau@avise.org

Carnet de route des seniors par ODI France

Modes de vie et consommation, offres touristiques et immobilières adaptées, leviers pour mieux vendre et communiquer - Avril 2009

Les seniors de plus de 55 ans, nés lors du baby-boom d'après 1945, sont la tranche d'âge qui va augmenter le plus au cours des quinze prochaines années. En France, de 16 millions en 2006, ils seront 22 millions en 2020 et 29,5 millions en 2050. L'Union Européenne, avec 61 millions de plus de 60 ans, compte la plus forte proportion de personnes âgées, dont 15% qui ont au moins 65 ans. Cette population suscite la convoitise des entreprises et territoires touristiques qui sont amenés à repenser leurs approches stratégiques sur ce marché en mutation : des offres de diversification aux propositions spéciales pour grands parents avec petits enfants, jusqu'aux offres de longs séjours à des tarifs très attractifs (trois semaines à deux mois)... le marché s'organise progressivement pour adapter le produit à cette mosaïque de publics.

- **Obtenir une meilleure connaissance de ces cibles** et mieux comprendre les comportements et mécanismes de décision de cette génération quand elle consomme de la valeur tourisme.
- **Identifier les offres produit/destination** particulièrement réussies sur ce segment en France et en Europe mais aussi dans le monde.

Le « Carnet de route des seniors », met l'accent sur les bonnes pratiques et donne aux différents acteurs touristiques des pistes opérationnelles pour optimiser leur offre existante ou future.

Cet ouvrage est en vente : www.ladocumentationfrancaise.fr ou www.odit-france.fr



Dossier

ACCESSIBILITE DES ERP

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situations de handicap de février 2005 prévoit, entre autres, que tous les établissements classés ERP (catégorie 1 à 4), devront engager un diagnostic (à échéance du 31 décembre 2010) qui devra déterminer les conditions de mise en œuvre pour que ces établissements soient accessibles aux personnes en situation de handicap.

La loi prévoit également que les travaux de mise en conformité devront être terminés à échéance du 1 janvier 2015. Cette disposition visant à l'accessibilité des personnes en situation de handicap concerne la totalité des ERP (donc y compris la 5ème catégorie, dont seul le diagnostic n'est pas obligatoire).

Ces dispositions légales vont être difficiles à mettre en œuvre, pour les raisons suivantes :

- Nombre particulièrement important d'établissements concernés : 1 600 recensés rien qu'au sein de l'Unat, et encore ce chiffre ne prend en compte principalement que les établissements de type «village de vacances», centres d'accueil de jeunes et centres sportifs (on peut donc raisonnablement penser qu'en y incluant les centres spécialisés pour l'accueil des enfants et adolescents ce chiffre devrait doubler). Il y a plusieurs dizaines de milliers d'établissements touristiques en France.
- Nombre très réduit des organismes en capacité d'effectuer ces diagnostics,
- Financement des diagnostics avec un renchérissement évident des tarifs à l'approche de l'échéance de 2010,
- Et bien évidemment le coût des travaux de mise en conformité d'ici au 1er janvier 2015.

Et depuis partir du 1er janvier 2007, toute demande de travaux (avec ou sans permis de construire) doit obligatoirement intégrer l'objectif d'accessibilité aux handicapés.

Nous vous rappelons que le 25 novembre 2008 l'UNAT a signé un Accord-cadre avec la société Socotec pour l'établissement de diagnostics concernant l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) dans ses structures de vacances du tourisme associatif adhérentes. Cette offre a pour avantage :

- de permettre aux adhérents de remplir les obligations réglementaires pour le 31 décembre 2010 conformément à la Loi n°2005 102 du 11 février 2005 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap),
- d'étendre, sans surcoût, le diagnostic aux exigences du label national « Tourisme & Handicap »,
- de faire bénéficier ses adhérents de tarifs très avantageux, selon la taille et la distribution de l'ERP.

Bien que les ERP de 5ème catégorie ne soient pas soumis à l'obligation de diagnostic, ils devront être conformes pour le 1er janvier 2015. C'est pourquoi nous invitons l'ensemble des adhérents de l'Unat à effectuer le diagnostic pour tous leurs ERP. Ce diagnostic, qui comprend obligatoirement une estimation des coûts de mise en conformité, sera un outil précieux pour la réalisation des plans d'investissement par les gestionnaires.

Nous vous informons que vous pouvez, dès à présent bénéficier de cette offre en adressant directement votre bon de commande (**téléchargeable à partir du site Internet www.unat.asso.fr rubrique **accessibilité des ERP****) à l'attention de Véronique Leclerc, pilote technique national de la Socotec et qui coordonne la démarche au niveau national, le diagnostic d'accessibilité étant, par la suite, réalisé localement par les intervenants locaux de la société Socotec en accord avec elle.